



## Enjeux et perspectives d'un Centre national de la musique

**Organisateur :** Fédurok-FSJ

**Lieu Date :** 20 mars - Saint Etienne

**Thème :** Présentation du CNM et débat, en amont des rencontres nationales de Saint Etienne

*Didier SELLES (en charge de l'association préfiguration du CNM), Jacques Renard (président du Centre National des variétés), André Cayot (MCC-DGCA, en charge des musiques actuelles), Aurélie Hannedouche (Syndicat des musiques actuelles - SMA), Jean François Burgos (FNCC)*

A l'image du Centre national du Livre ou du Cinéma, le ministère de la culture a souhaité la création du Centre national de la Musique. L'objectif premier de ce type d'organisme est de créer une instance regroupant les différents acteurs d'une filière de création fragilisée afin de la soutenir d'une manière optimisée.

Lieu de pouvoir, enjeux financiers importants, difficultés de trouver des équilibres entre des champs différents (musique enregistrée et spectacle vivant) et des acteurs de taille, de poids financier et aux modes de fonctionnement très différents, rendent la conception d'un tel organisme très délicate.

A priori, FUSE n'est pas concernée par le CNM. Il s'agit d'une instance professionnelle dont la vocation principale est de redistribuer les fonds collectés par le biais de différentes taxes. Cependant, il apparaît que dans l'accord-cadre, et les propos des uns et des autres, le champ de la formation est intégré même si c'est un point mineur des préoccupations des acteurs mettant en place cette structure. C'est donc à ce titre que FUSE va prendre contact avec l'association de préfiguration du CNM.

Ce débat organisé en marge mais au sein des rencontres nationales de Saint Etienne, a été l'occasion d'une présentation du CNM par différents acteurs impliquée dans la mise en place de la structure et de percevoir les enjeux et les antagonismes des parties présentes ainsi que le questionnement des professionnels (principalement des directeurs de lieux de musiques actuelles et de jazz) qui étaient dans la salle.

**Didier Selles :** C'est un projet qui remonte à 1998 (rapport de la Commission des musiques actuelles). En avril 2011, le ministre de la Culture commande une mission de réflexion sur la modernisation du cadre juridique de soutien à la filière musicale à l'ère numérique et les moyens à mettre en œuvre soutenir cette filière.

Une centaine de personnes a été auditionnée et [le rapport](#) a été remis le 23 septembre 2011. En octobre, le ministre a décidé la création du Centre national de la Musique et mis en place commission de préfiguration de 5 personnes, commission dont j'ai assuré la présidence.

Ce projet est soutenu par la DGCA mais également sa filière numérique, ainsi que par le ministère des affaires étrangères. Le travail de la mission de configuration est de préparer les accords cadres de mission, d'engagement et de contributions des ministères et autres acteurs concernés.

Le 13 mars, l'association de préfiguration a été constituée : 1/ régimes d'aides (groupes de travail pour chaque type de secteur) 2/ pôles ressources (acteurs privés et publics) 3 /intégration de 6 organismes institutionnels (IRMA, BureauExport, Centre national de la variété, FCM, Francophonie Diffusion, MFA et Observatoire de la Musique).

L'objectif est de servir l'intérêt général : soutenir la création/ diversité /irrigation des territoires /diversité des structures (y compris les toutes petites)

La création de l'établissement public devrait intervenir d'ici à décembre et l'intégration des structures (regroupant une centaine de salariés) en janvier 2013.

**Jacques Renard :** Cette réunion est importante car il est nécessaire de communiquer un maximum d'informations sur ce projet dont le CNV est partie prenante et auquel il sera intégré, tout en poursuivant son activité et en conservant ses sources de financement avec la taxe sur les spectacles de variété. La nouvelle structure va bénéficier de ressources nouvelles grâce à la taxation des fournisseurs d'accès.

Les autres partenaires vont maintenir leurs apports financiers : les enjeux financiers sont importants mais ce projet demande aussi une réelle coordination qui devra inclure les collectivités territoriales, qui sont un acteur indispensable et dont le rôle doit être préservé malgré les difficultés qu'elles rencontrent.

**Aurélie Hannedouche** : Les travaux ont débuté en avril dernier. Le SMA s'est manifesté car il n'avait pas été prévu au départ comme interlocuteur. Nous avons été auditionnés et sollicités pour apporter des contributions dans des délais extrêmement serrés. Malgré la charge de travail que cela représentait, le SMA a joué le jeu en pensant qu'il valait mieux être dedans que dehors. Le SMA fait partie des acteurs de la préfiguration mais a conditionné sa participation à 4 exigences :

- la présence des organisations professionnelles dans leur diversité ;
- la présence de la formation professionnelle ;
- des garanties quant à la présence pérenne de l'état ;
- une attention particulière portée aux micro-structures.

Des garanties ayant été apportées sur ces 4 points, la SMA a signé l'accord du 24 janvier. Néanmoins la SMA reste extrêmement vigilante sur l'équilibre des dotations entre spectacle vivant et enregistré, et sur la place accordée aux collectivités territoriales.

Le SMA participe à un groupe de travail avec, entre autres, le Prodiss et se soucie du problème de la répartition des aides sur une base dite « droit de tirage » : au départ, elle devait se faire en fonction du crédit que vous aviez cumulé sur votre compte producteur (plus vous avez d'activités, plus vous avez contribué, plus votre compte de producteur est important). Ce système interdit aux tout-petits de recevoir le soutien dont ils ont besoin. Le SMA souhaite qu'il y ait démultiplication possible de l'aide en fonction de critères précis : irrigation du territoire, émergence, diversité du répertoire.

**André Cayot** : Je peux confirmer l'engagement pérenne de l'état. Le CNM est un outil nécessaire pour travailler en bonne intelligence ; il disposera de ressources extra-budgétaires (taxe sur les fournisseurs d'accès). Les enjeux primordiaux du CNM pour le MCC, sont l'émergence d'une notion de filière, la création d'un lieu d'observation (réunissant les observations partielles des structures intégrées), une meilleure lisibilité et efficacité des aides.

Des missions autres sont également en cours dans le cas du spectacle vivant (théâtre et musique notamment), les rapports devant être remis dans quelques jours.

La question du périmètre d'action du CNM sera à définir clairement afin de pouvoir travailler en harmonie notamment avec le MCC et les DRAC ; il faudra être attentif car le champ général de la musique n'est pas forcément représentatif des problématiques du spectacle vivant.

Deux axes aussi demandent une vigilance particulière : d'une part, le territoire (dans sa notion même, dans sa dynamique et l'interaction nécessaire avec les collectivités territoriales), d'autre part les musiques dites « de niche » qui doivent également y trouver leur place.

Le CNM devrait être un outil de filière et de régulation ; il sera confronté à l'évolution de l'articulation entre le territorial/régional et l'Europe.

**Jean-François Burgos** : Dans sa lettre de mission, le ministre avait mentionné clairement la nécessité de créer des points d'ancrage pour tous acteurs et les pouvoirs publics. Le terme « pouvoirs publics » incluait donc de fait les collectivités territoriales (CT), mais force est de constater qu'elles ont été laissées de côté dans le travail qui s'en est suivi.

L'ensemble de la profession est conscient qu'il est indispensable que les CT soient partie prenante du CNM, d'autant plus qu'il faut respecter leur vision souveraine des politiques culturelles.

On fait beaucoup référence pour la mise en place du CNM au Centre national du Cinéma. Il faut être très prudent avec ce parallèle : le CNC s'est créé sur une tragédie, l'effondrement de la banque nationale de Crédit. Ce n'est donc pas un modèle pour la filière musique. D'autre part, le CNC n'a jamais intégré les CT. Ne reproduisons pas les mêmes erreurs.

Les CT ont pris une place fondamentale elles sont au cœur de l'émergence des territoires ; c'est bien là que cela tout commence. Elles ont montré un niveau de maturité avancé avec la mise en place du Schéma d'orientation pour le développement des lieux de musiques actuelles (SOLIMA).

Attention aux interactions qui pourraient créer une dépendance verticale. Si la notion d'intérêt général est souvent portée par les CT, ne risque-t-on pas avec le CNM de basculer de l'intérêt général à l'intérêt commun ? Et parmi les écueils à éviter, que le CNM soit un mini ministère de la culture ; il faut aussi veiller à l'accès à la diversité dans les territoires.

Il y a lieu de se poser très clairement la question des équilibres (et des déséquilibres) des filières et des éléments de modération qui doivent se mettre en place. Car les différences de poids entraînent un déséquilibre des rapports rarement en faveur des petits. Le CNM peut-il être un outil de régulation ?

**Didier Selles** : il y a une difficulté au niveau national d'appréhender les différentes natures des apports des collectivités territoriales mais un vrai travail est fait de ce côté-là grâce à la CCPC. On s'appuie sur l'exemple du CNC pour exposer les problématiques d'une meilleure efficacité des soutiens étatiques mais le CNC n'est pas un modèle directement reproductible. Les organismes composant le CNM ont déjà une pratique de l'articulation avec les collectivités territoriales, cette « culture » ne va donc pas disparaître.

Il rappelle que les moyens du CNM vont être renforcés mais pas ne seront pas pour autant extensibles à l'infini ; une aide ciblée et renforcée sera apportée aux musiques de niches et aux micro-structures.

**Eric Boistard (directeur du Stereolux, SMAC nantaise)** : on ne dispose pas de chiffres, mais on peut espérer que grâce à la mise en place de la taxe sur les FAI, l'état va se donner les moyens de financer les règles qu'il impose. Il ne faut se contenter d'accompagner les phénomènes existants : l'objectif devrait être de faire émerger un nouveau modèle.

Or, les premiers indices donnés ne vont pas dans ce sens : les 4 majors représentent 80 % de la musique enregistrée. Une salle comme Stéréolux veille à diffuser un maximum de groupes indépendants, et non pas sortis des catalogues des majors. Il faut faire attention à ne pas accentuer la concentration économique : les majors risquent d'être les gagnants à la fois côté enregistrement et côté spectacle, puisque qu'en ce moment, elles ont tendance à investir également le réseau de distribution. On va assister très rapidement à un problème de concentration sur l'ensemble des champs.

L'intérêt général, l'insertion professionnelle et une vision prospective sont indispensables.

Les systèmes d'aide doivent se baser sur des critères de défense de la diversité et participer à la lutte contre les concentrations.

**Autres remarques de la salle** : Droits de tirage et aides sélectives certes, mais il faut surtout que les aides soient distribuées en fonction de leur potentiel réel d'apport au renouvellement de la création. Il faut aussi un écrêtage du droit de tirage : il faut veiller au problème de la concentration et au processus d'intégration verticale.

**Didier Selles** : 25% des aides sont réservées pour les micros structures qui devraient trouver un volume d'aide supplémentaire. Par ailleurs, les aides sont effectivement conditionnées à des critères (diversité, renouvellement, émergence...). Il ne s'agit pas de mettre en place un système de subventionnement pour la production « commerciale » des majors.

Le CNM n'est pas conçu comme un outil de régulation : c'est fondamentalement le rôle de l'État. Le CNM sera un outil de médiation, quitte à saisir l'État en cas de besoin de réglementation.

Le calendrier est en place, il est serré et devrait pouvoir être tenu même en cas d'alternance car il y a un engagement des deux principaux candidats à la présidentielle en faveur du projet.

Au sein du CNM, un pôle d'évaluation est prévu pour établir des constats et de pouvoir adapter le fonctionnement et les aides en fonction de ceux-ci.

*Fanny Reyre-Ménard*

**Pour décoder le CNM :**

- « [L'impact d'un établissement public dédié dans l'économie d'une filière culturelle : le cas du CNC et du CNL](#) » par François Rouet

- « [Création musicale et diversité à l'ère numérique](#) » - rapport de la mission confiée à Franck Riester, Didier Selles, Alain Chamfort, Daniel Colling Et Marc Thonon

- « [Accord-cadre sur les missions les ressources et la gouvernance du Centre national de la Musique](#) »